



# Un paradis de nature aux petits soins



**Le paradis du martin-pêcheur a diminué comme peau de chagrin**  
 Imaginez les 3000 hectares de marais qui s'étendaient dans la basse plaine du Rhône au début du 19<sup>e</sup> siècle... Depuis, 90% des surfaces ont disparu suite aux comblements et drainages permettant de valoriser ces terres fertiles pour l'agriculture. Le Rhône a été canalisé, supprimant ainsi les inondations qui permettaient le renouvellement des marais. Les forêts, moins riches en espèces, se sont peu à peu installées. De plus, les graviers sont encore en partie exploités devant la rive du delta, ce qui entraîne l'érosion (7) de certaines portions du rivage. Les Grangettes sont aujourd'hui une relique des marais ancestraux. Il est donc nécessaire d'entretenir ces milieux pour avoir une riche biodiversité et des espèces uniques qui égaient votre balade.

**Un dortoir pour migrateurs**  
 Les Grangettes sont un site reconnu d'importance internationale pour les innombrables oiseaux migrateurs qui y font escale durant leur long voyage printanier entre l'Afrique tropicale et le nord de l'Europe, puis leur retour en automne. Au printemps, les basses eaux du lac mettent à nu des vasières (1 et 8) très favorables au nourrissage des échassiers qui y dénichent de nombreux petits crustacés et des vers.



*La blanche aigrette garzette, mangeuse de petits poissons, est un migrateur printanier fréquent.*

- Renseignements pratiques**  
**Situation** Commune de Noville (VD).  
**Accès en transport public** Depuis Villeneuve. A 10 minutes à pied de la gare de Villeneuve (deux trains par heure depuis Lausanne).  
 Depuis Le Bouveret. A 20 minutes à pied de la gare du Bouveret ou du débarcadère CGN.  
**Propositions de randonnées** Trois randonnées faciles et accessibles en chaise roulante sont proposées:
- une courte de 30 minutes (bleu)
  - une moyenne de 1h30 (jaune),
  - une longue de 4h (rouge)
- Carte nationale** 1:25000 feuille 1264 Montreux

**Règles de conduite**  
 Les Grangettes sont protégées par un Plan d'affectation cantonal (PAC 291 et PAC 291bis). Veuillez respecter la nature en pensant à:

- tenir votre chien en laisse** pour éviter qu'il n'effraie les animaux sauvages ou ne dérange les oiseaux nicheurs,
- rester sur les chemins:** s'en écarter, c'est déranger la faune et risquer de détruire des plantes rares,
- emporter systématiquement vos déchets:** prenez soin de la nature!
- ne pas pêcher, nager, ni naviguer** pour ne pas déranger les oiseaux nicheurs ou migrateurs.

**Brrr, quel froid de canard!**  
 En hiver, au bord du lac, la bise vous glace. Pourtant, le lac Léman ne gèle pas, car il est profond et trop agité par le vent. Les nombreuses plantes aquatiques, larves d'insectes, crustacés et poissons qui y vivent offrent alors un garde-manger pour les grèbes, canards plongeurs ou de surface, goélands et hérons qui séjournent aux Grangettes.



*La libellule quadrimaculée est l'une des 36 espèces de libellules que vous pouvez observer (3, 5 et 9) de mai à octobre. Lors de la reproduction, les libellules peuvent voler en couple pour déposer leurs œufs sur les plantes aquatiques ou à la surface de l'eau.*

**Vrombissant, stridulant, cliquetant, les insectes constituent un excellent repas**  
 Les Grangettes sont habitées par une multitude d'insectes et d'araignées qui constituent la plus grande biomasse animale de la réserve. Savez-vous que les libellules passent la majorité de leur vie à l'état de larve carnivore au fond de l'eau? Les chauves-souris – noctule et murin de Daubenton – chassent les insectes au crépuscule sur les grands plans d'eau (1, 9 et 10).



*L'épeire fasciée consommera tout insecte se prenant dans sa toile. Cette dernière possède un zigzag dense de soie blanche caractéristique, le stabilimentum, dont le rôle est de consolider le piège.*

**Dans les étangs, il n'y a pas que de l'eau**  
 Parmi les 30 espèces d'amphibiens et de reptiles présentes, la grenouille verte est la plus fréquente. Vous pouvez facilement la voir au bord des étangs (3, 9 et 10) au fond desquels elle va passer l'hiver. Aux premières chaleurs, vers fin mars, elle se poste à la surface de l'eau dans l'attente d'un insecte qui passerait près d'elle. Sous le chaud soleil de midi, elle gonfle ses sacs vocaux pour répondre à ses compagnes avec de puissants coassements.

*Près de l'eau, vous pourrez observer quatre des cinq espèces de couleuvres de Suisse (3). La couleuvre à collier, qui est la plus aquatique, se distingue facilement grâce à son collier blanc.*



*La grenouille verte est issue d'un croisement entre la grenouille de Lessonna, espèce indigène, et la grenouille rieuse, espèce asiatique introduite (2, 3 et 5).*



*Aquatique et observable au crépuscule, le castor érige sa hutte au bord de tous les étangs laissés par l'exploitation des graviers du Rhône. Tentez de trouver ses traces de repas (9 et 10) en hiver, lorsqu'il se nourrit de l'écorce des arbres parce qu'il ne trouve plus de plantes aquatiques à manger.*



*Des postes d'observation (1) ouverts toute l'année sans restriction vous permettent d'observer la faune et la flore sans déranger.*

**D'un mètre à l'autre le sol peut varier, richesse, richesse...**  
 Les sols du delta du Rhône sont issus de différents sédiments – allant des argiles aux blocs en passant par les sables (4) – charriés puis déposés par le Rhône lors des crues passées. Ces sols, qui retiennent l'eau de manière très variée, sont à la base de la grande diversité végétale que l'on y rencontre: plus de 400 espèces de plantes ont été recensées.

**La roselière s'étend à nouveau**  
 La roselière lacustre est certainement le groupement végétal qui a subi le plus de modifications au siècle passé. A cause de l'érosion des berges, due aux vagues qui venaient s'y écraser, sa surface a fortement diminué. Les nettoyyages effectués par des bénévoles chaque année en mars depuis 1970, ainsi que les enrochements construits au large dès 1975 ont eu un effet positif car actuellement la surface des roselières augmente.



*La roselière lacustre des Grangettes est la plus étendue du lac Léman (1).*

**C'est pratiquement Venise ici!**  
 De nombreux canaux creusés pour drainer les champs situés plus en amont sillonnent la réserve. Près de 200 étangs – les plus grands résultant des anciennes gravières – et mares, dont certaines ont pour origine des essais de tirs d'obus dans les années 1940, forment un bel ensemble favorable aux espèces amphibiens.



*L'étang de l'Ecu d'Or (3) a été créé vers 1970, en compensation de dépôts de matériaux rocheux faits dans le marais. Il est régulièrement curé pour éviter son comblement par la végétation.*

**Vous avez dit forêt vierge?**  
 A part leurs lisières, les forêts sont vierges d'exploitation par l'homme. Elles sont formées de saules, de l'aulne glutineux, du frêne et du chêne pédonculé. Si vous n'y voyez pas de très gros arbres, c'est qu'elles sont encore jeunes. L'observation du pied des arbres peut vous apporter de nombreux indices du passage de la faune, comme les pelotes de réjection des rapaces, les coquilles de noix et noisettes ouvertes par les écureuils ou par la sittelle torchepot.



*Les tapis que forme la prêle d'hiver (6) sont coupés par endroits par les pistes du blaïreau se rendant au bord du lac pour y chercher des œufs. Les prêles, à forte concentration en silice abrasive, étaient utilisées autrefois par les horlogers pour polir les boîtiers de montre.*

**Une réserve naturelle... entretenue**  
 La grande diversité d'espèces et de milieux naturels aux Grangettes est due à une gestion minutieuse. L'intervention de l'homme, par la fauche, est indispensable pour que les marais ne disparaissent pas petit à petit sous les buissons puis la forêt. Le plan de gestion de la réserve intègre également la création de nouveaux plans d'eau (1). Leur curage régulier permet d'avoir des milieux de tous âges, ce qui était assuré à l'origine par les crues du Rhône. A moyen terme, il y a même le projet de rendre à nouveau inondable, par l'ouverture de la digue, la partie la plus proche du Rhône. Afin que Les Grangettes continuent d'être un lieu de nature et de détente, des surveillants auxiliaires informent et sensibilisent le public. Offrez-leur un bon accueil et n'hésitez pas à leur demander des compléments d'information!



*Disparue il y a 450 ans, une lagune a été recréée en 2008 avec grand succès pour les oiseaux (1).*

**Un peu d'histoire**  
 Pour vous offrir la possibilité de découvrir cette belle nature, depuis 1957 un Plan d'extension cantonal a limité l'utilisation du sol. En 1967, la commune de La Tour-de-Peilz a créé le premier jalon de la réserve naturelle sur 9 hectares, puis Pro Natura a acheté les premiers marais. Le site des Grangettes est inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale et à l'Inventaire de la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar). Depuis 2000, un plan d'affectation cantonal regroupe, coordonne et met en application les mesures de protection et de circulation pour l'ensemble du site des Grangettes.

*Le marais du Gros Brasset a été le premier protégé aux Grangettes (1967).*



## Une œuvre en faveur de l'homme et de la nature

La Fondation des Grangettes a été créée en 1989 à l'instigation de Pro Natura, Pro Natura Vaud et du Cercle de sciences naturelles de Vevey-Montreux. Dans le cadre d'un plan de gestion réalisé avec l'Etat de Vaud, elle gère et surveille 120 hectares de marais, forêts et prairies appartenant principalement à Pro Natura. Elle entretient les biotopes et en vitalise certains, comme les étangs et la lagune. La Fondation a également pour but d'informer et de sensibiliser le public au respect de la nature. Vous pouvez participer à la sauvegarde des Grangettes en devenant membre donateur de la Fondation des Grangettes. Vos dons sont les bienvenus au CCP 18-1555-0.

## Pro Natura, agir pour la nature partout!

Pro Natura et ses 23 sections cantonales s'engagent depuis 1909 pour la protection de la nature sur le terrain. Ensemble, elles gèrent environ 600 réserves naturelles réparties dans toute la Suisse. Cette association contribue ainsi de manière décisive à l'élaboration d'un réseau national d'espaces protégés. Devenez membre ([www.pronatura.ch/devenirmembre](http://www.pronatura.ch/devenirmembre)), vous soutiendrez ainsi la sauvegarde de ces réserves naturelles; d'avance un grand merci!

**Distribution et renseignements**  
 Fondation des Grangettes, Grand-Rue 17, Villeneuve  
 Heures d'ouvertures irrégulières  
 Renseignements: 021 968 10 25 ou [www.pronatura-grangettes.ch](http://www.pronatura-grangettes.ch)  
 Office du tourisme de Villeneuve: 0848 868 484

**Impressum**  
 Texte: Fondation des Grangettes  
 Photos: Fondation des Grangettes en dehors des auteurs mentionnés  
 Photo de couverture: Jean-Marc Fivaz  
 Concept: Duplex Design  
 Layout: [www.flyingkoeign.com](http://www.flyingkoeign.com)  
 Impression: Imprimexpress  
 Imprimé sur papier 100% recyclé

